

## **COMPTE RENDU**

### **Conseil Municipal du lundi 5 septembre 2016 à 19 h 30**

Présents : Mmes, MM, G. de LONGEVIALLE, Catherine REBAUD, Jean-Claude BRAILLON, Valérie LONCHANBON, Smahin YAHYAOU, Sylvie PRIVAT, Yann CHARLET, Joël FROMONT, Christophe CHEVALLET,, Sylvie DUTHEL, , Frédérique BAVIERE, Pierre BAKALIAN, Louis DUFRESNE, Henri BONCOMPAIN, Ludivine BOUCAUD Christian ROMERO, Serge VAUVERT, , Gaëlle MOMET,, , Marjorie TOLLET, , Saliha MEZGHICHE, Bernard LEBLOND,

Excusés avec pouvoir : Yves FIESCHI, (pouvoir à J.C BRAILLON) Danièle CAMERA, (pouvoir à C. ROMERO) Pauline LI, (pouvoir à G. de Longevialle) Ghislaine JULIEN (pouvoir à S. MEZGHICHE) Alain GAY (pouvoir à B. LEBLOND)

Absent : Monsieur Henri BONCOMPAIN

En préambule, Monsieur de Longevialle propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une proposition d'évolution du taux d'intervention hebdomadaire d'un agent.

Avis favorable de l'assemblée

#### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 juillet 2016**

Monsieur de Longevialle soumet le compte rendu du 4 juillet 2016 au vote de l'assemblée. Monsieur Leblond estime que celui-ci est parvenu aux conseillers municipaux trop tardivement et explique qu'il votera contre son adoption.

**Vote  
contre 4  
accord**

#### **2. RENTREE SCOLAIRE 2016 / 2017**

Monsieur de Longevialle explique que toutes les informations relatives au déroulement de la rentrée scolaire dans nos écoles doivent être présentées aux membres présents.

Il souligne que cette rentrée scolaire s'est déroulée dans un climat d'extrême vigilance sur le plan de la sécurité des écoles en accord avec un courrier de Monsieur le Préfet sollicitant les Maires pour adopter des dispositions précises quant à l'organisation de l'accueil des enfants pendant et hors du temps scolaire.

Il précise d'ailleurs que des dispositions ont déjà été prises grâce à l'acquisition d'équipements supplémentaires type visiophones dans les écoles d'une part, et des fermetures systématiques de portail d'entrée d'école pendant les temps périscolaires nécessitant la mise en place d'accès séquencés d'autre part.

Il rappelle également que le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la commune requiert l'intervention de 7 ATSEM, 2 contrats d'apprentissage, 5 agents d'entretien.

Il précise que la commune accueille, à ce jour, 169 enfants domiciliés sur des communes hors Gleizé.

Monsieur Chevallet rappelle différents éléments concernant cette rentrée :

Mouvement personnel dans les écoles.

**1) GEORGES BRASSENS : aucun mouvement**

- Mme GUERIN Muriel directrice, maternelle PS/MS/GS
- Mme RODRIGUEZ enseignante CP/CE1/CE2
- Monsieur MOUTET, enseignant CE2-CM1-CM2

Maternelle : 24  
CP/CE1/CE2 : 20  
CE2/CM1/CM2 22  
**Total : 66**

**2) CHARTONNIERE ELEMENTAIRE :**

Répartition par classe : 8 classes

- Mme FAYARD Emmanuelle CP
- Mme Chantal BERTANIER : CP/CE1
- Mr Sébastien REVEL : CE1-CE2
- Mme Véronique BARNACHE/Mme RENAUD : CE2
- Mr Marc TONINI : CM1
- Mme Sandrine CREUSARD CM1/CM2
- Mr François ZUSATZ CM2
- Mme Nathalie ROTH MARBOUTIN ULIS

CP : 24  
CP/CE1 : 23  
CE1/CE2 : 22  
CE2 24  
CM1 / 26  
CM1/CM2 21  
CM2 23  
ULIS : 12  
**TOTAL 163 + ULIS 12 = 175**

### **3) CHARTONNIERE MATERNELLE**

Mouvement du personnel enseignant :

départ de Mme Laure d'Anchise. Arrivée de Mme Annie Le Goff à 75 % et à 25 % Mme Dorothée TORO.

REPARTITION : 3 classes

- Mme Nancy POIRE PS
- Mme Laure D ANCHISE : MS/GS
- Mme Emilie MARDUEL directrice : MS/GS

- PS : 28
- MS/GS : 27
- GS/MS : 26

**TOTAL 81**

### **4) ROBERT DOISNEAU**

SORTANTS :

- Madame BAPTISTAL directrice

ENTRANTS :

- Mme Sylvie MILLET directrice, CE2

REPARTITION PAR CLASSES : 5 classes

- CP : Mme Bernard
- CE1 : Mr FONTANEL
- CE2 : Mme Sylvie MILLET/Mme RACLE
- CM1/CM2 : Mme BORREIL
- CM1/CM2 : Mme SANGOUARD/Mme BERRAHMOUN

- CP : 21
- CE1 : 20
- CE2 : 24
- CM1 /CM2 23
- CM1/CM2 : 23

**TOTAL : 111**

### **5) B.BRANCIARD**

REPARTITION : 4 classes

- Mme CHARMETTANT PS/MS
- Mme SERRA GS/CP
- Mme JEANNOT CE1/CE2
- Mme ANSERMAUD CM1/CM2 directrice

- PS/MS/GS : 26
- GS/CP : 20
- CE1 CE2 : 18
- CM1/CM2 : 22

TOTAL : **86**

## 6) J. VIOLLET

REPARTITION : 3 classes

- Mme GAILLARD directrice, PS/MS/GS
- Mme BROSSAT PS/MS/GS
- Mme NIOLLET PS/MS/GS

- PS/MS/GS 24
- PS/MS/GS 24
- PS/MS/GS 24

TOTAL : **72**

## TRAVAUX DANS LES ECOLES

Monsieur de Longevialle remercie le responsable du service technique pour le suivi apporté à la réalisation de ces travaux d'été dans les écoles.

### Ecole Branciard : 10 800 €

- Cuisine centrale :
  - o Réfection sol souple cuisine centrale : Ulti Services – 5 724 €
  - o Installation de moustiquaires fenêtres RDC - Metal Stores – 1 382 €
- Ecole :
  - o Installation d'un visiophone avec gâche électrique : Saitec – 2 535 €
  - o Nez de marches anti dérapant escalier 1<sup>er</sup> : Ulti Services – 550 €
  - o Mise en accessibilité mains courantes escalier 1<sup>er</sup> - Pasquier Favre : 600 €

### Ecole Brassens : 47 800 €

- Remplacement menuiseries et portes : CVI – 46 000 €
- Peintures menuiseries non remplacées : Le Transit – 1 000 €
- Nez de marches anti dérapant : Ulti Services – 800 €

Concernant ces travaux, Monsieur Chevallet informe qu'un cas de force majeure n'a pas permis à l'entreprise de finaliser les travaux avant le jour de la rentrée.

Par conséquent, des travaux complémentaires ont été programmés le mercredi après-midi ainsi qu'en semaine sur la partie arrière de l'école.

### Ecole de la Chartonnière : 24 100 €

- Maternelle et élémentaire :
  - o Remplacement de deux portails : Daffaut (serrurier) et Aujogue (maçon) – 17 000 €
  - o Installation de bloc prises : Saitec – 1 800 €
  
- Elémentaire :
  - o Déplacement CLIS > ULIS : MIB (8460 €) et Saitec (1 800 €)
  - o Remplacement mobilier classe 5 : UGAP – 3 480 €

### Ecole Doisneau : 16 400 €

- Installation de 3 VPI, avec 3 PC portables et 3 tableaux blancs classes 1,2 et 5 : LBI – 8 860 €
- Installation d'un visiophone avec gâche électrique : Saitec – 2 535 €
- Installation de rideaux occultants classes 1 à 4 : Metal Stores – 3 970 €
- Cantine : installation d'un film contrôle solaire : Metal Stores – 1 000 €

### Ecole Violet : 8 050 €

- Installation de 3 PC portables : LBI – 1 977 €
- Réfection plafond salle d'évolution : Thibaut Feydet – 1 200 €
- Marquages au sol cour : Signature – 1 182 €
- Installation d'un visiophone avec gâche électrique : Saitec – 2 535 €
- Remplacement luminaires classe n°2 : Saitec – 350 €
- Nez de marches anti dérapant : Ulti Services – 800 €

## NOUVELLES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

L'effectif des enfants inscrits, au jour de la rentrée, se présente comme suit (sachant que le taux de participation attendu est équivalent à l'an dernier soit environ 65% représentant 400 élèves).

- BRANCIARD Primaire : 12
- BRANCIARD maternelle : 4
  
- BRASSENS Primaire : 16
- BRASSENS maternelle : 10
  
- JOSEPH VIOULET : 14
  
- DOISNEAU : 25
  
- CHARTO Primaire : 40
- CHARTO maternelle : 17

Soit un total de 138 élèves inscrits, le jour de la rentrée scolaire.

La gestion des nap a été intégrée à l'application GIR de gestion de la restauration scolaire. Les parents sont donc en capacité, avec leur compte famille, de payer par carte bancaire les inscriptions aux NAP par période.

La partie inscription continue à se faire sous forme papier pour la ou les périodes considérées.

## **GARDERIES CANTINES ETUDES**

Monsieur Chevallet précise qu'elles sont mises en place dans toutes les écoles et sont gratuites.

Selon les effectifs des écoles, nous mettons en place 1 à 2 garderies le matin, 1 à 2 services de cantine, 1 à 3 études.

Afin de répondre au mieux aux directives dictées par l'instruction du Ministère de l'Education Nationale relative aux mesures de sécurité dans les écoles, il n'est plus envisageable de laisser la possibilité aux parents de rentrer librement dans les écoles. De ce fait, nous avons été dans l'obligation de modifier l'organisation de l'accès à la garderie du matin dans les écoles maternelle et élémentaire de la Chartonnaire.

A partir du vendredi 2 septembre 2016, il est proposé aux parents de déposer leur enfant soit à 7h30, soit à 7h45, soit à 8h00 au niveau du portail.

Le personnel municipal compétent viendra le récupérer et l'accompagnera jusqu'au lieu de la garderie.

En dehors de ces horaires, l'école sera fermée et aucune entrée dans l'école ne pourra être assurée.

Si un enfant devait être laissé seul devant le portail, la responsabilité en incombera à ses parents.

Pour les autres écoles, les problématiques sont différentes et les dispositions suivantes ont été prises :

### **B. Brançiard**

Un visiophone est installé et la pose d'un écran supplémentaire est prévue dans le préau fermé

### **J. Viollet**

Un visiophone est installé et il est activé à l'arrivée de chaque parent

### **R. Doisneau**

Un visiophone est installé. De plus, la garderie se déroule dans la BCD bénéficiant d'un accès direct à la rue.

### **G. Brassens**

Un audiophone est installé et il est activé à l'arrivée de chaque parent.

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le nombre de repas servis en 2015 est de :

Nb : avec Brassens en plus depuis septembre 2015

- enfants : 23 141
- adultes 1 647
- Total 24 788 / 141 jours de classe, soit 175 repas /jour

Pour mémoire :

Les tarifs de 2015 - 2016 sont les suivants :

- enfants domiciliés à GLEIZE : 3.80 €
- enfants domiciliés hors GLEIZE : 4,80 €
- adultes : 7 €

Les tarifs de 2016 - 2017 sont les suivants :

- enfants domiciliés à GLEIZE : 3.90 €
- enfants domiciliés hors GLEIZE : 4,90 €
- adultes : 7,15 €

## **DISCUSSION :**

Madame Mezghiche rappelle qu'une fiche sanitaire par enfant est demandée par les écoles pour toute inscription scolaire réalisée en mairie.

Elle propose qu'un dossier unique d'inscription soit utilisé pour les familles inscrivant plusieurs enfants.

S'agissant du règlement intérieur de la cantine scolaire, elle précise qu'elle a été destinataire de plusieurs exemplaires.

En réponse, Monsieur de Longevialle souligne qu'une mise au point sera faite avec les services municipaux et les écoles dans le but de moderniser certaines procédures.

### **3. COMMISSION RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur de Longevialle propose à l'assemblée de créer une commission restauration scolaire qui aura pour but d'échanger sur les aspects réglementaires liés à la composition des repas servis aux enfants, de prendre connaissance de tous les paramètres liés à la préparation des menus, d'être informé des conditions de déroulement des cantines au cours de l'année.

Cette commission est composée de différents acteurs municipaux :

- les membres de la commission scolaire

- les écoles : la directrice ou son représentant
- les parents d'élèves délégués : 1 par école
- le responsable de la restauration scolaire
- éventuellement un ou plusieurs membres qualifiés

Etant donné que les élections de parents d'élèves se dérouleront courant octobre dans les écoles, il est proposé de questionner les nouveaux parents d'élèves délégués dès après les élections et prévoir de réunir la commission en novembre.

Discussion :

Madame Mezghiche demande si tous les membres de la commission scolaire feront partie de cette commission de suivi de la restauration scolaire.

En réponse, Monsieur de Longevialle répond favorablement.

**Vote  
accord à l'unanimité**

#### **4. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Madame Privat informe Les membres présents qu'un rapport de contrôle de la CAF s'appliquant à l'activité du RAM au cours de l'année 2014 a été transmis à la commune.

Dans le cadre de la demande de subvention effectuée récemment auprès de la CAF pour la prestation de service du RAM, il convient de préciser les clés de répartition utilisées pour certaines dépenses subventionnables (donc éligibles à une prestation de service).

Les dépenses ciblées concernent l'assurance des locaux, les produits d'entretien, les frais postaux.

Les clés de répartition proposées sont :

Assurance des locaux : prorata établi en fonction de la surface du RAM

Produits d'entretien : prorata établie en fonction de la surface du RAM

Frais postaux : nombre d'envois postaux effectués par le RAM

**Vote  
accord à l'unanimité**

#### **5. TARIFS ACTIVITES A DESTINATION DES AINES**

Madame Privat explique que le projet de mise en place de différentes activités à destination des aînés concerne notamment des ateliers mémoire et un service de transport à la demande.



Pour ce faire, il convient de solliciter l'assemblée délibérante sur les points suivants :

- adoption des tarifs
- création d'une régie municipale pour les activités à caractère social

### **LES ATELIERS MEMOIRE**

Composés de 15 personnes maximum et à destination des plus de 70 ans, ils auront lieu à la Maison des Associations tous les jeudi après-midi de 16 heures à 17h30 du 29 septembre au 15 décembre 2016.

11 séances seront donc proposées au cours du dernier trimestre 2016 et 2 cycles seront reconduits au cours des deux premiers trimestres 2017.

Le coût proposé pour les 11 séances est de 30 euros et 15 euros pour les personnes disposants d'un revenu fiscal inférieur à 14 580 € pour les personnes seules et 20 040 € pour les couples (barème utilisé par le CCAS pour l'attribution des « colis de Noël » et des allocations chauffage).

Madame Coline MUNDLER, intervenante sur les ateliers mémoire à l'Hôpital Nord-Ouest, animera ces temps et sera rémunérée pour sa prestation directement par le CCAS.

Les membres présents sont invités à délibérer sur :

- les tarifs proposés
- le projet de créer une régie municipale pour la gestion de ces activités à caractère social

**VOTE**  
**Accord à l'unanimité**

### **TRANSPORT « A LA DEMANDE » OU GLEIZE MOBIL'AIDE**

Les bénéficiaires seront les personnes seules ou en couple de + de 75 ans et résidant à Gleizé.

Le transport envisagé aura un rayonnement à l'échelle de Gleizé et Villefranche (voire Arnas pour la polyclinique du Beaujolais).

Les différents types de transports proposés sont :

- les courses et marché les lundis et vendredis entre 8 et 11 heures
- les rendez-vous médicaux, hospitalier et polyclinique, kinésithérapeute, pédicure : lundi et vendredi
  - le Bourg de Gleizé : mairie, cimetière, bibliothèque, coiffeur : mercredi matin de 9 à 12 heures
- les Loisirs : théâtre de Gleizé, conférences sur la commune

La réservation s'effectuera 48 h à l'avance au Service Social de la Mairie par téléphone ou par mail.

Le coût :

- 2€ / AR pour les personnes se situant sous les plafonds du CCAS (barèmes colis et desserte urbaine)
- 4€ / AR pour les autres personnes

Il est proposé de mettre à l'essai cette expérience d'octobre à décembre 2016.  
Un point sera fait à l'issue.

Un flyer avec les renseignements a été préparé pour les administrés intéressés.

Discussion :

Monsieur Leblond constate qu'une modulation de tarif à caractère social est proposée et s'étonne qu'elle ne le soit pas pour les enfants au niveau de la cantine.

Monsieur de Longevialle répond que cette logique de tarification correspond à celle retenue pour l'attribution des colis en fin d'année à destination des aînés.

Il précise que ces propositions ont pour objectif de répondre aux différents besoins émergents des administrés suite aux modifications opérées sur le réseau des transports de l'échelle de l'agglomération par le syndicat des transports de l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Il précise toutefois qu'il ne s'agit pas de se substituer à ce syndicat mais d'apporter des réponses ponctuelles à des demandes légitimes des administrés.

Madame Mezghiche demande quel type de transport sera utilisé.

En réponse, il est signalé qu'il sera fait appel à des taxis, minibus ou véhicule adapté.

Les membres présents sont invités à délibérer sur :

- les tarifs proposés
- le projet de créer une régie municipale pour les activités à caractère social

**Vote**  
**Accord à l'unanimité**

## **6-BIBLIOTHEQUE JEAN DE LA FONTAINE : ELIMINATION DE DOCUMENTS**

Madame Lonchanbon explique que dans un souci de régulation des collections et de maintien du fonds documentaire à la bibliothèque Jean de La Fontaine, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'élimination d'ouvrages du fonds de la bibliothèque.

Le détail de ces pages se présente comme suit :

## ELIMINATIONS 2016

Période < août 2015 à  
juillet 2016>

Types de documents	Destination	Quantité
CD - albums - livres	Pilon (destruction)	13
Revue/journaux	Pilon (destruction)	725
Livres	Bourse Occasion	296
Magazines	Bourse occasion	168
Multimédia / documents sonores	Bourse occasion	15
<b>Total documents éliminés de la base</b>		<b>1217</b>

Les ouvrages seront proposés aux écoles, aux associations ou institutions caritatives, aux maisons de retraite.

**Vote  
accord à l'unanimité**

### **6. PROJET DE CREATION D'UNE MUTUELLE COMMUNALE**

En préambule, Monsieur de Longevialle informe qu'une mutuelle a été retenue par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le projet prévoit que la mutuelle retenue établisse des contrats avec les administrés demandeurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il considère que ce projet vise à garantir un meilleur accès, en matière de couverture santé, à l'ensemble des administrés.

Ce dispositif a bénéficié d'un très bon accueil de la part des personnes concertées.

Monsieur de Longevialle indique que le rôle de cette mutuelle communale est tourné vers une véritable solidarité entre les administrés et précise que toutes les informations liées à ce projet ont été clairement décrites dans le « Gleizé Infos » de septembre.

Il adresse ses remerciements à l'ensemble des membres du comité de pilotage et notamment à Madame Privat en charge de ce dossier.

Madame Privat explique que, dans un souci de permettre à chacun de bénéficier d'un meilleur accès aux soins et dans un esprit de solidarité communale, la Municipalité a

proposé la création d'une complémentaire santé groupée et négociée pour tous les habitants de Gleizé et pour toutes les personnes qui travaillent sur la commune.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation au conseil municipal le 2 novembre 2015.

Le calendrier était le suivant :

- Janvier 2016: Lancement d'un appel à projet
- Février 2016: Diffusion des questionnaires auprès du public cible
- Avril-Mai 2016: Traitement des questionnaires et élaboration du cahier des charges
- Fin Mai 2016: Diffusion du cahier des charges et diffusion de l'avis de publicité
- Fin Juin 2016: Retour des candidatures
- Juillet 2016: Analyse des offres et sélection du prestataire offrant les meilleures conditions.
- Janvier 2017: activation des Contrats

3 offres ont été reçues :

- ADREA Mutuelle
- MOS Mutuelle
- CAP2C Courtage via UNICITE

- 1- **ADREA Mutuelle** : 3ème groupe mutualiste de France, 1200 salariés, solidité financière, dossier complet, antenne à Villefranche, 6 garanties responsables et 3 renforts, déjà en place sur d'autres communes du Rhône.
- 2- **MOS Mutuelle** : Mutuelle fondée en 1948, 19 salariés, agence à Dijon. 3 garanties responsables proposées, pas de surcomplémentaire.
- 3- **CAP2C Courtage** : Mutuelle fondée en 2015, sous couvert d'UNICITE, association fondée pour lutter contre la dégradation du pouvoir d'achat, 12 salariés, dossier incomplet, 5 garanties responsables, antenne à Villefranche, en place sur des petites communes du Beaujolais.

Après une étude très minutieuse des dossiers, des garanties proposées dans les différentes prestations médicales, et avec l'aide de Madame LIARAS, juriste en assurance, il a été décidé par le comité de pilotage d'auditionner deux Mutuelles :

- ADREA Mutuelle et CAP2C Courtage le 20 juillet 2016.

L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères parus dans l'appel d'offre :

- 1- Détails de l'offre (garanties, prestations et tarifs)
- 2- Actions de prévention
- 3- Modalités d'information, de communication et de commercialisation
- 4- Modalités de suivi avec la collectivité. Reporting

L'offre d'ADREA Mutuelle a été retenue.

## **7. AFFAIRES DU PERSONNEL**

### **- Financement des vacances pour Nap et études**

Monsieur Charlet explique que la collectivité va avoir recours à des personnes chargées de l'animation des nouvelles activités pédagogiques dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires et des études surveillées.

Il propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué aux agents lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

L'intervention sera précédée d'un acte d'engagement.

Les montants horaires bruts seront les suivants :

- Activités pédagogiques courantes et études surveillées : 17.44 €
- Activités pédagogiques requérant expertise et innovation de la part de l'intervenant : de 25.11 € à 32.08 €

Il précise que ces interventions pourront aussi être rémunérées dans le cadre d'activité accessoire du personnel communal aux mêmes montants horaires bruts.

Un acte d'engagement préalable sera signé entre le Maire et l'agent.

**VOTE**  
**accord à l'unanimité**

### **- Taux de rémunération des enseignants / Nap études cantines garderies**

Pour assurer le fonctionnement des NAP, études, cantines et garderies, Monsieur Charlet informe qu'il est fait appel, notamment, à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.

Les communes ont, en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement.

Ces personnels sont ainsi affectés ponctuellement à la surveillance des garderies, études surveillées et activités périscolaires.

Cette organisation est applicable pour l'année scolaire 2016/2017.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

La rémunération versée est égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

Nature de l'intervention / Personnels	Taux maximum (valeur des traitements des fonctionnaires au 1er juillet 2016)
<b>Heure d'enseignement</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	21,74 euros
Instituteurs exerçant en collège	21,74 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur	24,43 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	26,87 euros
<b>Heure d'étude surveillée</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	19,56 euros
Instituteurs exerçant en collège	19,56 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur	21,99 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,43 euros
<b>Heure de surveillance</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,43 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,43 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,73 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	12,90 euros

Il est proposé de retenir les montants plafonds.

**Vote  
accord à l'unanimité**

**- Modification du taux d'intervention horaires d'un agent**

Les membres présents sont informés que l'emploi du temps d'un agent technique en charge de l'entretien des locaux a nécessité quelques ajustements en début d'année scolaire.

Sa durée hebdomadaire était de 28.09 h soit 1 289.74 h annuelles et il est proposé de porter son emploi du temps annualisé à 1 336.20 h / an soit un temps hebdomadaire de travail de 29h40.

**Vote  
accord à l'unanimité**

**8. PROPOSITION D'ADMISSION DE TITRES DE RECETTES EN NON VALEUR**

Monsieur de Longevialle informe le conseil municipal de la demande de Monsieur le Trésorier sollicitant une admission en non-valeur de titres de recettes étant donné qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des sommes dues.

Ces titres se reportent aux années 2010 à 2013 et le total des montants restant à recouvrer s'élève à : 750.99 €.

**VOTE  
ACCORD A L'UNANIMITE**

**9. PROPOSITION D'INSCRIPTION DE BIENS DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Monsieur de Longevialle propose au Conseil Municipal d'inscrire l'acquisition de biens de faible valeur en section d'investissement.

En effet, la liste des biens de faible valeur n'étant pas exhaustive, il y a lieu que le Conseil Municipal délibère pour autoriser ces inscriptions budgétaires.

Type de prestation	Service concerné	Montant TTC
Chaises visiteurs	administratif	148.80
garage	technique	340.80
matériel	scolaire	3 884.50
<b>TOTAL</b>		<b>4 374.10 €</b>

**Vote  
accord à l'unanimité**

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

- le bulletin municipal « Gleizé infos » a été distribué début septembre et il apparaît qu'il n'aurait pas ou partiellement été distribué sur certains secteurs de la commune tels que la rue Olivier Messiaen, le secteur d'OUILLY et celui des ROUSSES.

Une vérification sera opérée avec le prestataire.

- Organisation du forum des associations le samedi 10 septembre en partenariat avec le conseil des Aînés.

- Journées du patrimoine, samedi 17 et dimanche 18 septembre 2016 avec vernissage et exposition place de l'église à Chervinges

- spectacle de présentation de la saison culturelle le 1<sup>er</sup> octobre 2016 à la salle des fêtes

- 3 octobre 2016 : conseil Municipal

- 13 octobre 2016 : ateliers du dialogue sur le thème famille et inter-génération.